|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 39ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN HONGRIE**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 02 Novembre 2021***

 ***14h 30 - 18 h 00***

**Madame la Présidente**,

Le Togo prend note des progrès réalisés par la Hongrie depuis son précédent passage à l’EPU.

L’adoption récente de plusieurs textes législatifs, entre autres, la Loi sur la procédure civile, la Loi sur la procédure pénale, le Code de procédure des tribunaux administratifs et le Code de procédure administrative générale mérite d’être saluée.

Tout en encourageant la Hongrie à poursuivre ses efforts, le Togo recommande, dans un esprit constructif, ce qui suit :

* Adopter des dispositions législatives en vue de prévenir et punir l’incitation à la haine raciale, les crimes de haine et la violence raciale ;
* Procéder à la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
* Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le Togo souhaite, enfin, à la Hongrie un examen couronné de succès.

**Je vous remercie**